

## INFORMATION DE RÉFÉRENCE POUR LE POINT VII.c.iv<sup>1</sup> DE L'ORDRE DU JOUR

### **Thème: Mesures de marché/SDC/suivi des résultats commerciaux**

À titre de suivi de Kobe II, l'Atelier international sur l'amélioration, l'harmonisation et la comptabilité des mesures de suivi, contrôle et surveillance, y compris le suivi des captures à partir des navires de capture jusqu'aux marchés, a été tenu à Barcelone du 3 au 5 juin 2010. Les participants à cet atelier ont confirmé leur accord avec le principe d'étendre la couverture par des systèmes de documentation des captures (SDC) à des espèces de thonidés autres que le thon rouge de l'Atlantique et le thon rouge du Sud ainsi qu'aux requins. En même temps, ils ont noté qu'il y aurait lieu de tenir compte de plusieurs aspects, notamment l'utilisation de technologies modernes (p. ex. SDC électroniques), les espèces prioritaires à couvrir, le renforcement des capacités pour la mise en œuvre, l'utilisation de marques, qui se charge de valider les captures dans les ZEE, comment traiter les captures à la senne coulissante destinées à la mise en conserve, comment traiter les produits frais, comment traiter les captures réalisées par la pêche artisanale, et ainsi de suite. De façon générale, les participants ont convenu qu'il était nécessaire d'approfondir les discussions au sein des ORGP à cet égard, et que les ORGP thonières devaient être encouragées à le faire et à faire rapport à Kobe III sur leur examen de ces questions.

Après l'atelier, les propositions SDC ont été soumises à la CIAT, à la CICTA et à la CTOI, en tenant compte des discussions tenues dans le cadre de l'Atelier. Aucune des ORGP n'a adopté une quelconque proposition SDC pour diverses raisons, mais il a été décidé de poursuivre la discussion.

Il convient de noter que la CICTA a établi un groupe de travail pour l'élaboration d'un programme électronique de documentation des captures de thon rouge, afin de renforcer la mise en œuvre du système existant. Le groupe de travail s'est réuni en février de cette année et les résultats seront discutés à la prochaine réunion annuelle de la CICTA en novembre.

La WCPFC a également convenu, lors de sa septième réunion annuelle, de former un groupe de travail SDC intersession, qui sera coordonnée par la Papouasie-Nouvelle-Guinée, pour faire avancer les travaux sur un SDC WCPFC inclusif qui inclut les États du pavillon, les États côtiers et les États de marché, et permet la certification et l'exportation. Il a été convenu que la première consultation inclurait l'élaboration des termes de référence pour le Groupe de travail SDC

Lors de Kobe III, les participants seront informés de l'état actuel et seront invités à échanger leurs vues sur cette question.

---

<sup>1</sup> Ce document de référence a été élaboré pour fournir des informations et guider la discussion sur ce point de l'ordre du jour. Il ne reflète pas nécessairement la position d'une délégation ou d'une autre qui participe à l'atelier Kobe III, et ne vise pas à limiter la discussion sur ce thème ou tout autre.